



## Procès-verbal du Conseil Municipal du 16 mars 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le jeudi 16 mars 2023 à 20H00 sous la présidence du Maire, en salle du conseil municipal.

**Conseillers Municipaux présents :** Jacques JULOUX, Maire, Anne MARECHAL, Jérôme LE BIGAUT, David ROSSIGNOL Marie GUYOMAR HERVE, Julien LE GUENNEC, Marie Hélène LE BOURVELLEC, Yannick PERON, Myriam RIOUAT, Brigitte THOMAS GENRE, Denise LE MOIGNE, Cécile TEPER, Olivier CHALMET, Eric BADOCC, Jean Paul GUYOMAR, Marc PINET, Loïc PRIMA, Angeline BOURGLAN, Tiphaine MICHEL

**Conseillers ayant donné procuration :**

- Denez DUIGOU, procuration donnée à David ROSSIGNOL
- Victor LE GOFF, procuration donnée à Anne MARECHAL
- Gilles GARCON procuration à Jacques JULOUX
- Philippe DELATER, procuration à Eric BADOCC
- Morgane LE COZ, procuration à Julien LE GUENNEC
- Damien DOBRENEL, procuration donnée à Denise LE MOIGNE
- Lauriane COZ, procuration à Tiphaine MICHEL
- Yves KERVRAN, procuration à Loïc PRIMA

Secrétaire de séance : Marie-Hélène LE BOURVELLEC

Date d'affichage des délibérations : 17/03/2023

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

En présence d'un nombreux public.

### I - Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la précédente réunion, en annexe jointe.

ABSTENTIONS : Loïc PRIMA, David ROSSIGNOL

POUR : 25

### II - Urbanisme

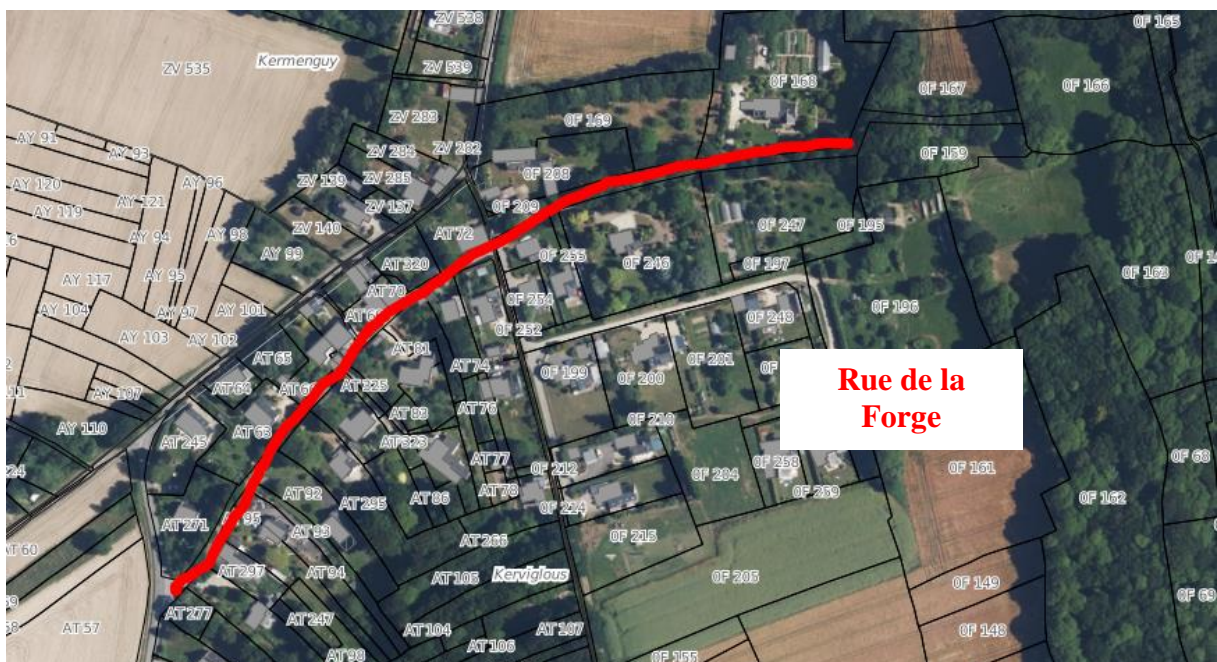
#### A – Dénominations de voies : secteur de Kerviglouse et route du Quinquis

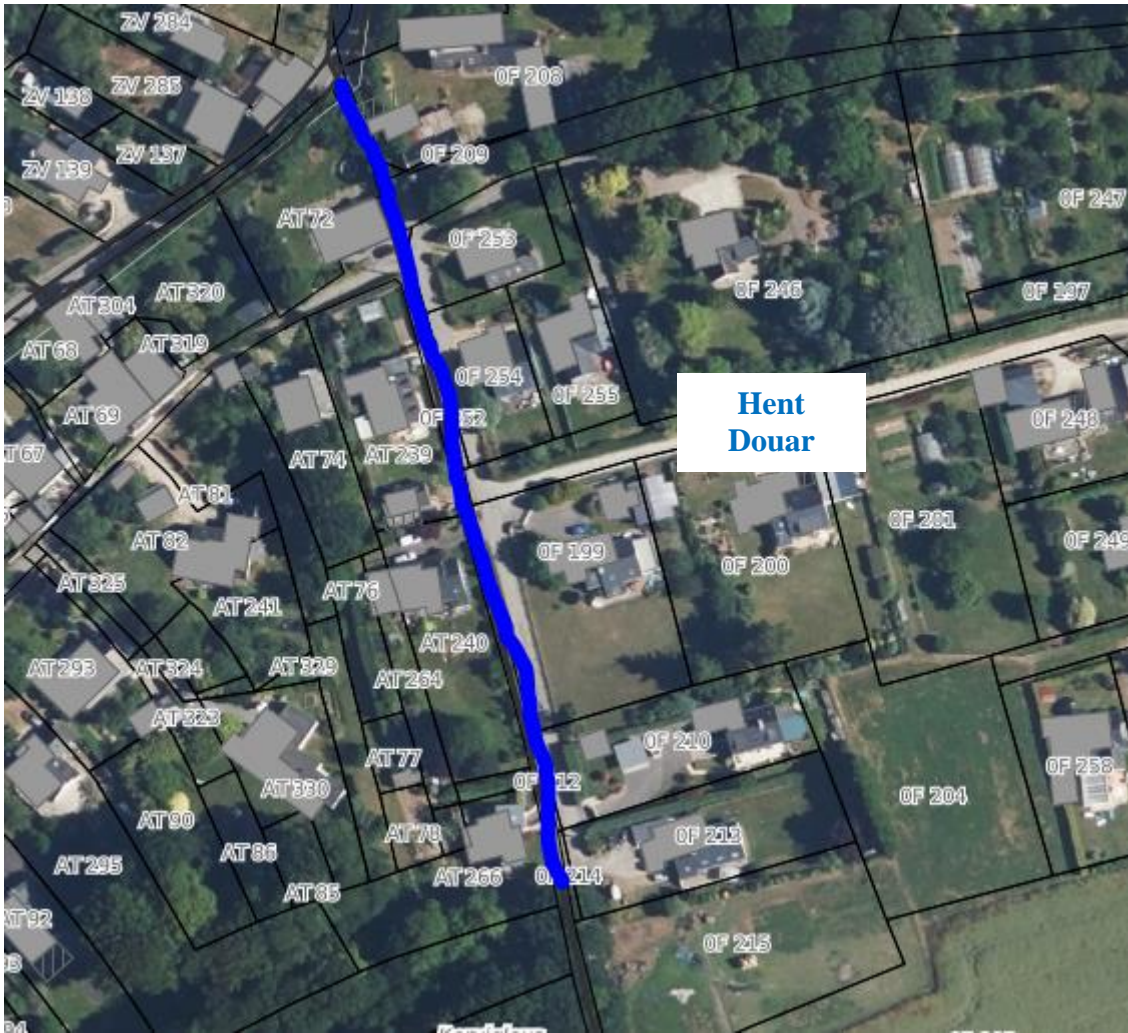
Un travail de numérotation et de dénomination des voies est en cours sur le territoire de la commune.

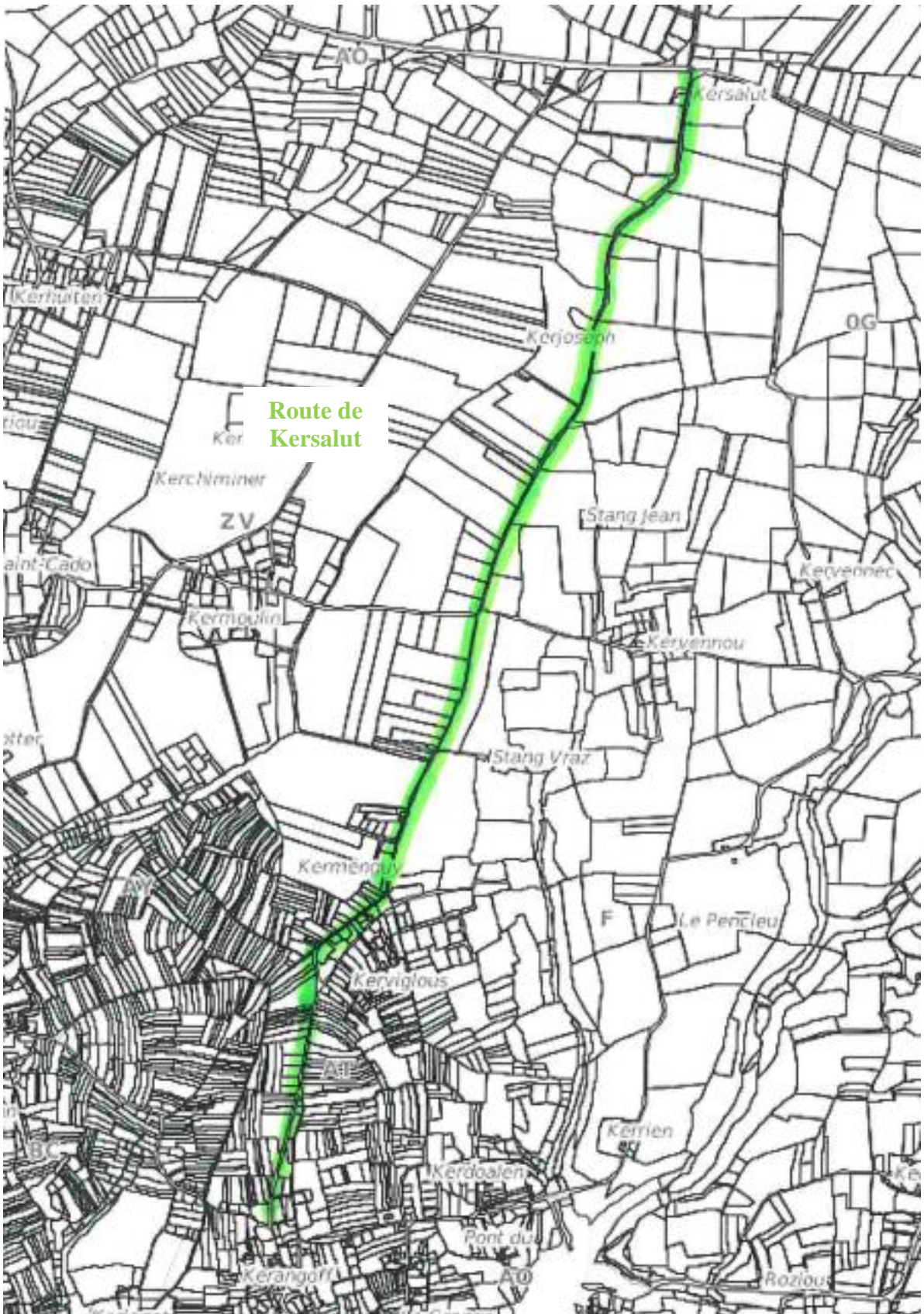
À cette occasion, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver :

- la création de quatre noms de voies sur le secteur de Kerviglouse :

- « Rue de la Forge - *Straed ar C'hovel* » pour l'axe est-ouest dans le secteur de Kerviglouse ;
- Hent Douar pour l'axe nord-sud dans le secteur de Kerviglouse ;
- « Impasse du Châtaignier – *Hent-dall ar Gistinenn* » pour l'impasse qui part de Hent Douar, dans le secteur de Kerviglouse.
- « Route de Kersalut - *Hent Kersalud* » pour la portion de route allant de Kersalut (route de Moëlan) jusqu'à Kerandoze (VC 12) ;









Loïc PRIMA : fait part de ces remarques et questions :

Le document présenté en diaporama n'a pas été reçu.

Les chiffres sur la démographie sont tout à fait pertinents : la population est croissante à Clohars, du fait de l'urbanisation qui fait venir de nouvelles populations, ce qui est très bien. La courbe de natalité ne reflète pas cette croissance démographique, avec une fermeture de classe aujourd'hui.

Nous sommes station classée tourisme : il aurait aimé connaître le delta entre les recettes supplémentaires apportées par ce classement et les charges financières inhérentes à cette classification.

Suite à la suppression de la TH, les propriétaires vont être lésés car ils seront les seuls contribuables à l'effort fiscal.

S'agissant des droits de mutation (DMTO), il serait intéressant d'avoir ce chiffre précis année par année.

Il y a un tableau relatif à la DGF de 2018 à 2022 : on ne voit pas spécialement d'évolution négative. Or ce n'est pas ce qu'a indiqué Jérôme LE BIGAUT.

Il ne comprend pas le comparatif entre les différentes communes des communautés d'agglomération de Lorient Quimperlé et Concarneau, n'est-il pas plus simple de se comparer aux 16 communes de QC ?

En 2022, 2 millions d'€ d'emprunts ont été souscrits : quelle est l'utilisation de ce financement ?

Nous sommes dans une situation financière exceptionnelle avec un avenir très incertain : certains investissements ne devraient-ils pas être ajournés ? Ainsi de la Maison Musée du Pouldu : n'aurions-nous pas intérêt à différer ce projet ?

La situation financière de la commune est saine : c'est sûrement vrai. M. KERRIGUY avait indiqué que la valeur locative moyenne des logements sur Clohars était de 2 000 €. Les taux ont été majorés de 2 points en 2022 soit 71 € de plus d'imposition et en 2023, la loi de finances : 7,1% de plus sur la valeur locative, soit 71 € de plus soit 142 € de majoration d'impôts ce qui correspond à 15,33 % de plus. La situation financière est saine mais avec une forte augmentation de nos impôts.

Olivier CHALMET note s'agissant des dotations fonds divers et réserves que nous avons doublé les PC cette année, or la taxe d'aménagement n'a pas bougé. Il y a peut-être un décalage d'un an sur la perception ? Cela aurait pu être mis en exergue vu le doublement des PC.

Marc PINET est surpris de ne pas avoir le même document reçu que celui projeté. S'agissant du classement station de tourisme, il aurait aimé avoir les dépenses et les recettes afférentes.

Qu'en est-il de la dette en 2023 ? Est-il prévu un emprunt ? Il y a une hausse pour des recettes culturelles, nautiques ? Où sont-elles ?

Page 25 : équipements sportifs de 450 000 € : cela comprend-t-il le skate parc ?

Page 26 : les dépenses d'équipement seront financées par les recettes suivantes mais sans chiffres ? Quelles sont les subventions et pour quels projets ?

Les achats de terrain : 350 000 € : de quoi s'agit-il ? Quel en est le détail ? L'atelier Gauguin est-il inclus ? 130 000 € déjà dépensés pour le musée ? Jusqu'où va-t-on aller ?

Page 28 : 420 000 € en 2023 d'acquisition de terrains : quel détail ?

Page 27 : Quels détails pour les projets ? Comment travailler si les chiffres n'apparaissent pas sur le document délivré ?

Jérôme LE BIGAUT explique que l'admission en tant que station classée ne coûte rien en tant que tel. Les différents montants de DMTO sont indiqués en page 15 dans le rapport d'orientations budgétaires (ROB).

Anne MARECHAL rappelle que pour obtenir le classement en station classée de tourisme il fallait référencer les propositions touristiques, l'offre de logement, avoir des propositions sur les thématiques culturelles et sportives, environnement. Ce dossier a été soumis à la Préfecture, après plusieurs aléas, nous avons obtenu le classement et cela nous a permis de percevoir directement les DMTO. Ce n'est pas le classement qui amène les dépenses mais le fait d'être commune touristique.

Marc PINET sait bien que nous sommes en bord de mer mais qu'est-ce qui fait que nous sommes beaucoup plus chers et que nous sommes obligés d'augmenter la fiscalité ? C'est pour cela que nous voulons des chiffres.

Le Maire rappelle, en ce qui concerne les charges touristiques, qu'elles sont multiples et dues à la fois et à la fréquentation en saison et au nombre de résidences secondaires. L'été, une population plus importante doit être accueillie, des saisonniers sont recrutés, un entretien général plus conséquent est nécessaire tout au long de l'année ... Cela n'est pas possible de le quantifier avec précision. Il y a des équipements publics qui vont avoir une fonction d'animation renforcée pendant la saison dans le domaine sportif et culturel. La station classée n'a pas amené plus de charges, elles préexistaient au classement. Les communes stations classées ont des coûts spécifiques que les DMTO viennent compenser. Ce classement ne s'obtient pas d'un coup de baguette magique : il a fallu travailler en amont et répondre à de nombreux critères.

Jérôme LE BIGAUT précise, concernant la présentation du document projeté qui est différent, que c'est comme ça tous les ans. On envoie un document papier et on propose un diaporama en séance.

Marc PINET est d'accord sur une présentation par slide mais il y a des chiffres présentés ce soir qui sont différents.

Le Maire : Un rapport d'orientation budgétaire dessine les tendances. Il estime les évolutions en fonctionnement, recense les investissements prévus, traduit les conséquences budgétaires des lois de finances. Nous ne délibérons pas sur des programmes précis mais sur l'évolution des masses budgétaires. Le document reprend exactement les mêmes chiffres du ROB qui vous a été remis à l'exception d'informations supplémentaires que l'on vous donne en plus et qui n'ont rien d'obligatoire et que nous n'avions pas lors de la rédaction papier du ROB. Elles complètent votre information.

David ROSSIGNOL : Nous avons tous eu le même document.

Marc PINET : page 40, le slide donne des chiffres qui n'était pas dans le ROB.

David ROSSIGNOL rappelle que nous ne sommes pas en train de présenter le budget mais des orientations.

Marc PINET est content de les avoir ce soir mais il aurait aimé les avoir avant.

Jérôme LE BIGAUT : Les 450 000 € correspondent bien au parc de glisse TTC. Il n'y a pas d'emprunt en 2023. Faut-il ajourner des investissements du fait du contexte international ? Nous avons déjà eu à nous poser ces questions par le passé à l'occasion des différentes crises que nous avons connues et nous avons toujours maintenu nos investissements : médiathèque, salle des sports, etc.

Le Maire : S'agissant du comparatif entre les 16 communes de QC, M. KERRIGUY y avait répondu. Il faut pouvoir le faire avec des communes dont les caractéristiques sont comparables. Ce qui n'est pas le cas d'Arzano ou Locunolé par exemple. Nous n'avons pas les mêmes équipements selon la taille des communes. Les comparaisons peuvent se faire à partir de communes de même strate et les comparaisons se font à partir de la population DGF.

Loïc PRIMA était surpris de ce tableau : Ploemeur, Guidel : elles ne sont pas comparables avec Clohars.

Le Maire : Effectivement, mais c'est le même bassin de vie.

Le Maire précise que les montants de DGF figurent dans le ROB. Ils ont beaucoup baissé à partir de 2014 jusqu'en 2018. C'est un manque à gagner qui reste durablement dans les recettes perdues chaque année.

S'agissant de la croissance de la natalité, il y a du bâti mais pas de naissances en proportion à ce jour. C'est un phénomène que nous observons depuis de nombreuses années : les habitants arrivent et ont déjà des enfants. La natalité était de 30 cette année, elle a baissé sur toute la Bretagne. Elle semble repartir à la hausse. Nous avons 11 naissances depuis janvier.

Nous avons maintenu la classe en maternelle. Dans les 3 ans à venir, nous allons devoir probablement rouvrir une classe avec les nouvelles constructions du quartier des Hauts du Sénéchal.



Loïc PRIMA a assisté à une réunion de quartier : celle de Doëlan. Il a été présenté un très beau projet concernant un local de la SNSM. Il n'a rien vu à ce sujet. Qu'en est-il ? De même sur les travaux de la chapelle Ste Anne ?

Le Maire explique que les travaux de la capitainerie sont envisagés en 2024, le temps de monter le plan de financement. Nous avons monté un dossier dans le cadre du plan d'intervention maritime qui n'a pas abouti. Nous cherchons d'autres pistes de subventions. QC a été sollicitée au titre des fonds de concours ports à hauteur de 100 000 €. Nous revoyons la SNSM début avril. L'objectif reste de faire ce projet.

Les travaux de la chapelle sont bien prévus au budget 2023.

S'agissant la Taxe d'Aménagement et de la question d'Olivier CHALMET, il y a un décalage dans sa perception qui peut aller de 2 à 4 ans.

S'agissant de la question sur les terrains, cela sera présenté au conseil municipal consacré au budget 2023 après passage en commission. Par ailleurs, nous ouvrons toujours en plus des crédits sur l'achat éventuel de terrains.

S'agissant de la réduction des investissements, j'ai déjà indiqué que ceux qui ont été lancés ou ayant fait l'objet d'études seront maintenus. Les autres seront examinés au cas par cas au fur et à mesure.

Tenue du débat : **Unanimité**

#### IV - VIE COURANTE

##### A - Composition des commissions communales

Suite à la démission de Mme Annaïg GUIDOLLET, adjointe déléguée à l'Économie et à l'Environnement, il est proposé au conseil municipal les désignations suivantes des représentants au sein des commissions :

<b>COMMISSION RESSOURCES</b>	
<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
JEROME LE BIGAUT	DENISE LE MOIGNE
YANNICK PERON	JULIEN LE GUENNEC
GILLES GARCON	<b>MARIE HELENE LE BOURVELLEC</b>
MARIE GUYOMAR HERVE	LAURIANE COZ
DAVID ROSSIGNOL	
ANNE MARECHAL	
YVES KERVRAN	
LOIC PRIMA	

<b>COMMISSION ECONOMIE ENVIRONNEMENT CITOYENNETE</b>	
<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
ERIC BADO	JULIEN LE GUENNEC
DENISE LE MOIGNE	YANNICK PERON
PHILIPPE DELATER	<b>ANNE MARECHAL</b>
JEAN PAUL GUYOMAR	TIPHAIN MICHEL
DAMIEN DOBRENEL	
GILLES GARCON	
LAURIANE COZ	
ANGELINE BOURGLAN	
<b>COMMISSION SOLIDARITE EDUC. JEUNESSE</b>	
<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
MARIE-HELENE LE BOURVELLEC	<b>PHILIPPE DELATER</b>
MARIE GUYOMAR HERVE	<b>BRIGITTE THOMAS GENRE</b>
JULIEN LE GUENNEC	LOIC PRIMA
CECILE TEPER	
MORGANE LE COZ	
DENISE LE MOIGNE	
TIPHAIN MICHEL	
YVES KERVRAN	
<b>COMMISSION SPORT CULTURE</b>	
<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
JEROME LE BIGAUT	MARIE-HELENE LE BOURVELLEC
ANNE MARECHAL	DAMIEN DOBRENEL
MYRIAM RIOUAT	<b>JULIEN LE GUENNEC</b>
CECILE TEPER	YVES KERVRAN
JEAN PAUL GUYOMAR	
BRIGITTE THOMAS GENRE	
TIPHAIN MICHEL	
ANGELINE BOURGLAN	
<b>COMMISSION PORTS</b>	
<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
YANNICK PERON	<b>ERIC BADO</b>
OLIVIER CHALMET	ANNE MARECHAL
GILLES GARCON	YVES KERVRAN
JEROME LE BIGAUT	
MARC PINET	

<b>DELEGATIONS AUPRES DES INSTANCES EXTRA COMMUNALES</b>	
<b>OMS :</b> JEROME LE BIGAUT ; BRIGITTE THOMAS GENRE ; ANGELINE BOURGLAN	

Le dossier est présenté par le maire.

David ROSSIGNOL note qu'il manque la commission urbanisme travaux.

Le Maire indique qu'elle sera vue au prochain conseil municipal.

Loïc PRIMA regrette que le nouveau jeune conseiller ne soit pas dans une commission.

Le Maire répond qu'il a exprimé préférer s'investir sur des groupes de travail plutôt qu'en commission où il aura du mal à siéger du fait de ses contraintes d'emploi du temps.

**Abstentions :** Angeline BOURGLAN, Tiphaine MICHEL, Yves KERVRAN, Lauriane COZ, Marc PINET, Loïc PRIMA

#### IV – VIE COURANTE

##### **B - Approbation de la convention relative à l'organisation et la surveillance des zones de baignades**

Aux termes de l'article L. 2213-23 du code général des collectivités territoriales, les maires des communes littorales exercent la police des baignades et des activités nautiques.

La décision communautaire de la Communauté d'agglomération Quimperlé Communauté en date du 21 février 2013, précise la compétence facultative en matière de gestion de la surveillance des zones de baignades sur les plages du territoire de Quimperlé Communauté.

En vertu des articles L. 1424-1, L. 1424-2 et L. 1424-42 du code général des collectivités territoriales, le SDIS 29 peut organiser et mettre en œuvre la surveillance des zones de baignade contre une participation financière de l'EPCI. Cette mission facultative des SDIS comprend entre autres la formation, l'engagement et l'emploi des personnels affectés à la surveillance des zones de baignade au sens de l'arrêté ministériel du 6 avril 1998 modifié, relatif aux sapeurs-pompiers volontaires affectés à la surveillance des baignades et des activités nautiques.

Au regard des compétences de chacune des parties, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention jointe en annexe ayant pour objet de fixer les modalités de participation des parties permettant la mise en œuvre du dispositif opérationnel de sécurité des zones de baignade ;
- d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention.

Le dossier est présenté par le Maire.

Olivier CHALMET note qu'avant c'était la SNSM qui gérait les baignades et il n'y avait pas de problème d'effectifs. Avec le SDIS, c'est la seconde année où les effectifs seront insuffisants. La SNSM ne permettrait-elle pas d'avoir plus d'effectifs que le SDIS ?

Le Maire rappelle que la SNSM était le partenaire historique de la Commune. Avec le transfert à QC, cette dernière a fait le choix de travailler avec le SDIS. Il n'y a pas eu de transfert de charges pour la Commune et donc un allègement de notre budget. QC a choisi le SDIS car cela permettait d'avoir moins d'hébergement, moins de charges et une bonne connaissance du contexte local. Le budget pour la surveillance par plage vient d'augmenter par de nouvelles charges facturées. QC a réalisé 151 propositions pour faire des économies dont celle-ci. La plage des Grands Sables était surveillée jusqu'en 2020 du fait de la présence d'un plongeur. Son retrait et le fait que cette plage ne présente pas de danger avéré a justifié cette proposition.

Marc PINET regrette ce choix intercommunal et fait remarquer qu'il manque justement l'annexe qui précise les sites de surveillance.

Le Maire : nous n'avons pas reçu cette annexe. Il propose de passer ce point au prochain conseil municipal

## QUESTIONS DIVERSES

Le Maire a lu dans la presse qu'il avait été publiquement qualifié de menteur par Loïc Prima. Il trouve cette accusation grave et anormale et souhaite savoir ce qui justifie ce propos.

Loïc PRIMA répond au Maire que ce dernier a indiqué dans la presse, il y a 3 ans, que ses 2 projets phares étaient la reconversion de la friche de Doëlan et le développement de pistes cyclables. A aucun moment il ne mentionne à la population le projet d'Atelier Gauguin, notamment lorsqu'on voit les montants engagés de 4,2 millions d'€. Quel serait-il au final ce budget ?

Le Maire s'interroge : où est le mensonge dans ce que vous avancez ? Lors de la campagne électorale, je réponds à une question d'un journaliste où je dois exprimer 2 priorités. La première que j'évoque est le projet de Doëlan car nous y travaillons depuis 14 ans et l'autre concerne les déplacements vélo qui répondaient à une très forte demande exprimée à ce moment-là. Par ailleurs, le programme proposé était clair et le projet de l'extension de la Maison musée y figurait bel et bien. Le Maire demande à M. PRIMA de retirer ses propos.

Loïc PRIMA indique l'avoir traité de menteur par omission du montant du projet. Il fait lecture du programme électoral où les montants ne sont pas mentionnés.

Le Maire s'interroge de nouveau : là encore où est le mensonge ? les programmes ne présentent pas les montants, pas plus le vôtre que le nôtre, mais les projets. Sans compter

qu'à cette époque, nous n'avions pas ces informations. La cabinet ABAQUE a été recruté à la fin du premier semestre 2019 et nous n'en étions qu'au lancement de l'étude au moment de la campagne et ne connaissions pas les montants.

Loïc PRIMA : Qu'en est-il du coût global du projet ? Et qu'en sera-t-il de la phase 2 ?

Le Maire rappelle que ce n'est pas la réponse à la question posée. Publiquement, il demande à M. PRIMA de retirer ce terme de menteur.

Loïc PRIMA le retire. Ceci étant, il y a certaines pensées qui subsistent car les discours ne sont pas clairs.

Le Maire répond que c'est parfaitement clair. Nous avons toujours dit que ce projet se ferait en 2 phases et sur 2 mandats. La seconde phase fera elle aussi l'objet de demandes de subventions.

Marc PINET : Vous avez été élu sur un programme où là, vous engagez une mandature suivante. Ne dites pas que les Cloharsiens ont voté pour un programme qui engage la seconde mandature, donc vous n'avez pas été élu sur ce programme.

Le Maire explique que tout aurait pu être engagé sur ce mandat, c'était possible, mais les élus ont fait attention à la gestion financière de la Commune et fait le choix de réaliser la première partie durant ce mandat et de demander les aides et subventions pour permettre de faire ensuite la seconde partie.

Marc PINET : les Cloharsiens n'ont pas voté sur un simple projet, notamment ceux qui ont voté contre vous. Ces gens-là n'ont pas voté pour le musée : aujourd'hui, ils demandent un référendum local.

Jérôme LE BIGAUT répond à Marc PINET : Je pense que vous avez compris que nous allons continuer à avancer sur ce projet. Sur le référendum, nous avons déjà répondu à plusieurs reprises à cette question. Vous parlez de clarté. Pourtant dans le journal municipal, vous avez écrit que le Département ne financera pas le projet ou que la Commune est la seule à avoir augmenté ses taxes foncières. C'est faux. Le Département soutient le projet et les taxes locales ont augmenté dans 4 communes du pays de Quimperlé, dont Locunolé +7,2 %. Vous parlez de clarté, alors, est-ce une erreur ?

David ROSSIGNOL note que Marc PINET est contre le projet, il respecte son point de vue mais s'interroge : pourquoi, dans ce cas, Marc PINET a-t-il participé au choix des architectes et a même voté pour choisir celui qui serait retenu ?

Marc PINET répond qu'il était là parce qu'il fait partie de la Commission d'appels d'offres. Il a dit qu'il était contre le projet mais qu'il participait aux débats.

David ROSSIGNOL s'étonne qu'il ait participé au vote.

Loïc PRIMA répond : Nous avons écrit des erreurs peut être. Ce que je trouve dommageable, c'est que vous dites, « on a été élus, on avait un programme. » D'autres font pareil et cela fait des millions de personnes dans la rue ... On peut interroger la population.

Le Maire remarque : Que ce programme ne soit pas validé par vos électeurs, je l'entends, comme ceux qui ne voulaient pas de la STEP, le PLU, la ZAC ... A vous écouter, selon qu'un projet plaît ou pas à une partie de la population, il faudrait faire un référendum. Ce serait le référendum constant. Pourquoi sur tel projet et pas tel autre ? Vous dites que vous avez d'autres priorités mais ce sont les vôtres ! Concernant les coûts : ce projet n'a rien de colossal comme vous l'exprimez et est comparable à d'autres projets similaires menés par des Communes pourtant plus petites que la nôtre comme à Châteauneuf du Faou, qui crée un espace muséographique de 3,2 M € ou le Faouët qui engage 3 M € de travaux pour son musée. Il n'y a pas de manifestation ni de demande de référendum dans ces communes, les habitants sont conscients que cela contribue à valoriser leur territoire et son histoire. Il y a 13,5 millions d'euros d'investissements sur d'autres projets comme la transition énergétique, la voirie, les pistes cyclables, les écoles, l'ensemble des besoins des citoyens. La vérité c'est que vous avez isolé ce projet pour en faire un objet politique et polémique.

Loïc PRIMA répond que ce qui le surprend, c'est la comparaison de ce projet de Centre d'interprétation à une médiathèque, à une ludothèque, à une salle des sports. Il indique que s'ils avaient été là au moment de décider de ces structures nécessaires, ils les auraient votées. Il aimerait savoir combien ont coûté ces investissements structurants ?

Le Maire rappelle les chiffres : 2 000 000 € pour la salle des sports, 1 650 000 € pour la ludothèque avec respectivement 280 000 € d'aides pour la salle des sports et 50 % d'aide pour la ludothèque.

Loïc PRIMA répond que ces différents projets n'arriveront peut-être pas au montant final du Centre d'interprétation.

Le Maire rappelle que ce projet contribuera à l'attractivité du Pouldu et renforcera son économie. Nous avons beaucoup investi au bourg avec la crèche, le centre de secours, la salle des sports, Keranna, la médiathèque, la ludothèque, etc. Au Pouldu, 2 équipements nautiques intercommunaux et le réaménagement de la place de l'Océan ont été réalisés. Il nous faut aller au-delà. L'Histoire aura du mal à expliquer cette opposition que vous portez quand l'équipement sera fait.

Loïc PRIMA note qu'à aucun moment, le fonctionnement n'est évoqué. Vous avez un prévisionnel d'entrées de 24 000 visiteurs.

Le Maire conteste : C'est faux, le fonctionnement a été évoqué : il est mentionné dans l'étude de faisabilité. Du fait de la conception du bâtiment, des besoins en personnel qui sont plus réduits pour un centre d'interprétation qu'un musée et enfin des recettes générées, le reste à charge de fonctionnement devrait être comparable à celui enregistré aujourd'hui pour l'abbaye. Cet équipement est un service public consacré à notre histoire, à l'éducation de nos enfants.

Loïc PRIMA : Ces chiffres surprennent : 24 000 visiteurs, je suis circonspect. C'est 4 000 actuellement. Je n'ai qu'un seul souhait : c'est que les 24 000 soit présents.

Anne MARECHAL conteste : aujourd'hui nous avons 8 000 visiteurs et non 4 000 et sur une période réduite d'environ 6 mois seulement.

Cécile TEPPER intervient : Les gens en hiver sont aussi nombreux à aller au musée. Et bien souvent ensuite, après la visite, ils vont boire un café, déjeuner ... Les gens qui vont venir au Pouldu auront envie de faire autre chose ensuite. En été, s'il pleut, que peut-on faire ? Aller au Musée. Elle n'a aucun doute sur ce centre d'interprétation et sur le nombre d'entrées.

Le Maire rappelle que ces chiffres ont été estimés par un bureau d'ingénierie culturelle sur des bases de calcul modélisées. Il revient sur la complémentarité de la phase 2. Dans les 3 premières années, il y a un engouement mais ensuite, il faut des expositions temporaires pour maintenir la fréquentation. La phase 2 est indispensable et elle coûtera beaucoup moins chère car il n'y a pas de muséographie à mettre en œuvre.

Le Maire souhaite donner quelques informations.

- La 19 mars : cérémonie des Anciens combattants
- La fermeture de classe de la maternelle a été levée
- Le pont de St Maurice va bientôt monter de 5 mm, le temps de remplacer des pièces sous le tablier. Les travaux vont certainement durer plus longtemps que prévus car certaines pièces viennent d'Ukraine et de Russie.